

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Election de la présidente

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et L. 5721-2 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical ;

Vu le courrier de démission de M. Bertrand COQUARD de la Présidence de Seine-et-Yvelines Numérique en date du 1<sup>er</sup> juin 2023;

Vu le courrier de Monsieur Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines, acceptant la démission de Monsieur Bertrand COQUARD, en date du 15 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'acte de démission du Président M. Bertrand COQUARD qui la rend effective lors du Comité syndical du 22 juin 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Président de Seine-et-Yvelines Numérique à la suite de la démission de Monsieur Bertrand COQUARD;

CONSIDERANT le vote à la majorité qualifiée du Comité Syndical du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique se dotant d'un nouveau Président ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

##### Article 1 :

PROCEDE à l'élection du Président :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombres de votants :14

Suffrages exprimés :31

Majorité absolue : oui

**Mme Anne HERY LE PALLEC** qui a obtenu **31 voix** est élue et proclamée Présidente du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique.

##### Article 2 :

PREND ACTE et APPROUVE la démission M. Bertrand COCQUARD en tant que Président ;

**Article 3 :**

PREND ACTE des résultats des élections susmentionnées.

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Présidente du Comité Syndical Seine-et-Yvelines  
Numérique

Mme Anne HERY LE PALLEC





## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2023-CSSYN-012

### Election de la Présidente

**Président de séance** : Monsieur Daniel Courtès

---

**Présents** : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

---

**Pouvoirs** : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier  
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès  
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter  
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter  
M. François Garay à M. Benoit Pouyet  
M. Patrick Stephanini à M. Querard  
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin  
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité



Seine et Yvelines  
Numérique

